



## L'association étudiante

Les étudiants de l'IFSI - IFAS - IFAP ont leur propre association étudiante nommée ASEPSIE. L'ASsociation de l'École Paramédicale Supérieure des Infirmiers Étudiants. Elle organise des manifestations festives, permet d'obtenir des réductions sur les livres et de nombreux articles scolaires. Elle participe à différentes actions d'informations et de prévention : SIDA, Téléthon, Qualité de Vie au Travail.

## Informations

Pour plus d'informations, prenez contact avec nous.

☎ **03 44 11 24 51**  
 ✉ [ifsi@ch-beauvais.fr](mailto:ifsi@ch-beauvais.fr)  
 www [ch-beauvais.fr](http://ch-beauvais.fr)  
 f **IFSIFORMATION**

**Adresse**  
**IFSI - IFAS - IFAP**  
 Centre Hospitalier Simon Veil - Avenue Léon Blum  
 BP 403 19 • 60 021 Beauvais CEDEX

**Transports urbains de Beauvais**  
 Lignes 7 et C2 du lundi au samedi  
 Ligne C2 les dimanches et jours fériés **7 C2**



## Le Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais



L'institut de formation est rattaché au Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais, établissement support du GHT (Groupe Hospitalier de Territoire Oise, Ouest et Vexin).



### Établissements membres

- Centre hospitalier **Simone Veil de Beauvais**
- Centre hospitalier de **Clermont-de-l'Oise**
- Centre hospitalier de **Chaumont-en-Vexin**
- Centre hospitalier de **Grandvilliers**
- Centre hospitalier de **Crèvecœur-le-Grand**
- EHPAD La Quiétude de **Méru**

Le Centre Hospitalier de Beauvais rassemble plus de **30 spécialités médicales et chirurgicales** à travers **7 pôles** dans le cadre de l'hospitalisation complète, de jour et à domicile :

**Urgences Réanimation Unité sanitaire // Consultations et Territoire // Chirurgie Anesthésie // Médecine // Cancérologie // Femme - Enfant // Gériatrie // Médecine // Médecine // Médecine // Médecine**

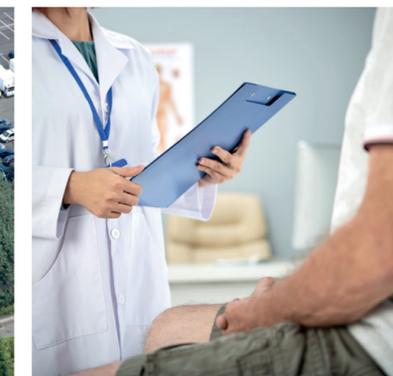
Retrouvez aussi le siège du Samu 60, le CESU 60, ainsi que le SMUR de Beauvais dans l'établissement.

## Les chiffres clés 2023

- **840** lits et places dont **310** dans le secteur des personnes âgées,
- **2 595** professionnels dont **262** médecins,
- **73** internes en médecine et **36** sages-femmes,
- **1 375** soignant(e)s dont **616** infirmier(e)s et **428** aides- soignant(e)s.



## DEVENIR INFIRMIER(E)



L'institut de formation organise chaque année une « Journée Portes Ouvertes » le **dernier samedi de janvier**.

Retrouvez toutes les informations sur notre site.



## L'établissement

Le projet pédagogique de l'institut de formation est d'accompagner au quotidien les élèves dans leur développement et la réussite professionnelle. Il est agréé pour 129 étudiants.

En partenariat avec l'Université Jules Verne d'Amiens, l'établissement est subventionné par la région des Hauts-de-France.

L'institut de formation dispose de 2 amphithéâtres, plusieurs salles de travaux dirigés et de travaux pratiques.

Un centre de documentation est également disponible avec accès Internet.

Les stages sont répartis sur plus de 150 lieux d'accueil.



## Les enseignements

Ils sont assurés par 19 formateurs permanents, mais aussi par des intervenants issus du milieu universitaire et des professionnels de santé : infirmiers, médecins, pharmaciens, assistantes sociales, juristes, psychologues, diététiciennes.

Les différents types d'enseignements portent sur :

- **les sciences et techniques infirmières ;**
- **les sciences humaines, sociales et le droit ;**
- **les sciences biologiques et médicales ;**
- **les méthodes de travail.**

### La Formation

Elle alterne à part égale enseignements théoriques et stages cliniques. L'objectif final est que chaque étudiant ait acquis les compétences qui lui permettent de contribuer efficacement à une bonne prise en charge tant en milieu hospitalier qu'extra-hospitalier.

La formation est composée de :

- **6 semestres (3 ans de formation) ;**
- **60 semaines de stages ;**
- **60 semaines de théorie (travaux dirigés et travaux personnels) ;**
- **28 semaines de vacances.**

### Les spécialisations

Après l'obtention du diplôme, d'État d'infirmier(e) des spécialisations sont possibles :

- **puériculteur ou Puéricultrice ;**
- **infirmier(e) anesthésiste ;**
- **infirmier(e) de bloc opératoire ;**
- **infirmier(e) de pratiques avancées ;**
- **cadre de santé.**

### FAVORISER L'APPRENTISSAGE

Les formateurs développent des méthodes pédagogiques actives et innovantes telles que la simulation en santé. Les étudiants disposent également d'e-learning, d'accès informatique, et de possibilités de travail à distance via un ENT (Espace Numérique de Travail).

### LA QUALITÉ DE VIE DES ÉTUDIANTS

Il s'agit d'une préoccupation majeure au sein de l'institut de formation. Des projets innovants sont proposés et mis en place dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux et du bien-être au travail. Nous mettons aussi en exergue ces innovations sur la santé et la prise en charge des patients.

Les unités d'enseignement sont en perpétuelle évolution et intègrent de nouvelles approches théoriques et pratiques comme les ateliers théâtre, d'écriture, de lecture, les pratiques sportives, l'initiation au yoga, à la réflexologie plantaire ou encore à l'hypnose.

## Les conditions d'admission

**Dès la terminale ou un diplôme équivalent** vous devez remplir l'une des conditions suivantes :

- avoir au minimum 17 ans durant l'année d'entrée en formation ;
- être titulaire du baccalauréat français ou d'un équivalent ;  
> pour les élèves de terminale : attestation de réussite au baccalauréat français
- être titulaire d'un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ou d'une attestation de réussite à l'Examen Spécial d'accès aux Études Universitaire (ESEU).

L'admission se fait sur dossier via Parcoursup.

**Pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC) :** des épreuves de sélection sont organisées pour toute personne ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle et qui ont ainsi cotisé trois années à un organisme de protection sociale en France.

Les infirmiers, maïeuticiens ou médecins à diplôme étranger peuvent bénéficier de dispenses et d'un accompagnement individualisé dès lors qu'ils remplissent les conditions d'admission.

## 1

### UNE ÉPREUVE ORALE SOUS FORME D'ENTRETIEN

Cette épreuve dure 20 minutes et porte sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience et le projet professionnel du candidat, sa motivation ainsi que ses capacités à valoriser son expérience. (notée sur 20 points).

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- la copie d'une pièce d'identité ;
- la copie du ou des diplôme(s) détenu(s) sur laquelle vous noterez la mention « certifiée sur l'honneur conforme à l'original », datée et signée ;
- la ou les attestations(s) employeur(s) et attestation(s) de formation continue ;
- un curriculum vitæ ;
- une lettre de motivation.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

## 2

### UNE ÉPREUVE ÉCRITE

La seconde épreuve dure 1 heure au total.

La première partie dans le domaine sanitaire et social dure 30 minutes. Il s'agit d'une épreuve de rédaction et d'un questionnaire à compléter. Elle permet d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation. Elle permet également de vous projeter dans votre futur environnement professionnel (notée sur 10 points).

Une deuxième partie d'une durée de 30 minutes permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats (notée sur 10 points).

## Santé-handicap

Une visite médicale auprès d'un médecin agréé est obligatoire et exigée à l'entrée en formation. L'IFSI pourra orienter les étudiants en situation de handicap vers un médecin habilité MDPH afin de proposer les aménagements nécessaires.



**Pour les personnes à mobilité réduite, l'IFSI dispose de places de parking, d'une entrée de plain-pied et d'emplacements réservés dans les amphithéâtres.**

## Aspects financiers

Les frais de scolarité intègrent les droits d'inscription universitaires, la CVEC (La Contribution Vie Étudiante et de Campus), la location et l'entretien des tenues de stages. Les tarifs actualisés sont disponibles sur le site internet de l'Institut.

Des indemnités de stages et remboursements des frais kilométriques liés aux stages sont accordés à tous les étudiants. Certains peuvent bénéficier de la bourse octroyée par le Conseil Régional des Hauts-de-France. Les tarifs actualisés sont disponibles sur le site internet de l'Institut.

L'IFSI peut établir des conventions de formation. À son initiative, l'étudiant peut éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par le biais du service Formation de son employeur, de France Travail (anciennement Pôle Emploi), de l'OPCO de votre secteur d'activité (opérateur de compétence qui collecte les fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises).

## Les stages professionnels

Les différents types de stages :

- **les soins de courte durée ;**
- **les soins en santé mentale et en psychiatrie ;**
- **les soins de longue durée et soins médicaux de réadaptation ;**
- **les soins individuels et collectifs sur des lieux de vie.**

### Durée des stages par semestre :

1<sup>er</sup> semestre > 5 semaines  
2<sup>ème</sup> semestre > 10 semaines

### La 2<sup>ème</sup> année :

3<sup>ème</sup> semestre > 10 semaines  
4<sup>ème</sup> semestre > 10 semaines

### La 3<sup>ème</sup> année :

5<sup>ème</sup> semestre > 10 semaines  
6<sup>ème</sup> semestre > 15 semaines

## L'évaluation et les diplômes

L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée en continu et en stage. Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- > par validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- > par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Le diplôme d'État s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant à l'acquisition des 10 compétences infirmières (120 crédits pour les unités d'enseignement et 60 crédits pour la formation clinique en stage).

Le diplôme d'Infirmier d'État confère le grade de licence et autorise l'exercice de la profession au sein de la communauté européenne.